



*Alpil*

DDASS de la Loire

**Etude relative à la sédentarisation des gens du  
voyage dans le département de la Loire**

**Rapport final : diagnostic et préconisations**

Septembre 2006





DDASS de la Loire

## Etude relative à la sédentarisation des gens du voyage dans le département de la Loire

Rapport final : diagnostic et préconisations

Septembre 2006

### Urbanis

54, cours Lafayette  
69003 Lyon  
tél. 04 72 84 80 80  
fax 04 78 95 48 09  
[prenom.nom@urbanis.fr](mailto:prenom.nom@urbanis.fr)

### Alpil

12, place Croix-Pâquet  
69001 Lyon  
tél. 04 78 39 26 38  
fax 04 72 00 99 44  
[alpil@globenet.org](mailto:alpil@globenet.org)

### Equipe

Ludovic DUTHEIL - Chef de projet  
Fanny DELAS - Chargée d'étude  
Sylvie M'HARRAK - Chargée d'étude  
Karine PHELUT - Chargée d'étude  
Marc UHRY - Chargé d'étude

*Rédigé par L.Dutheil, F.Delas,  
S.M'Harrak, K.Phélut & M.Uhry  
Relu par A.Bernard & L.Dutheil*

URBANiS  
Siège social  
866, avenue Maréchal Juin  
30900 Nîmes  
Tél. 04 66 29 29 21  
Fax 04 66 38 09 78  
E-mail : [contact@urbanis.fr](mailto:contact@urbanis.fr)









### **Les actions du PDALD et la mise en œuvre opérationnelle**

Le lien réalisé avec Monsieur Lapostolet, chef de projet du PDALD (Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées) au Conseil Général de la Loire, nous a permis d'identifier certaines familles faisant partie des ménages demandeurs de logement prioritaires.

Rappelons par ailleurs diverses actions du PDALD qui concernent les gens du voyage sédentarisés ou en voie de sédentarisation :

- Fonds Logement Unique : ponctuellement le FLU (Fonds de solidarité logement de la Loire porté depuis la décentralisation de 2004 par le Conseil Général, en partenariat avec les autres partenaires du PDALD) intervient pour aider des familles sédentarisées dans un habitat ouvrant droit à une AL ou APL à faire face à leurs dépenses, notamment d'énergie.
- Demandes prioritaires : Un groupe de travail spécifique (partenaires du PDALD, ARIV, CALL-PACT et Académie) est constitué depuis 2004 sous pilotage de la DDE afin d'aborder les demandes de logement de familles du voyage d'une manière adaptée. Tout en restant dans le traitement par les dispositifs de droit commun (inscription comme demandeurs de logement social et comme demandeurs prioritaires), il s'agit d'orienter la recherche de solutions adaptées notamment dans le cadre de projets d'habitat individuel. Ce groupe a aussi établi un premier recensement partiel des situations de sédentarisation sur des terrains publics.  
Sont mobilisées pour le repérage des situations et la mise en œuvre de solutions les compétences de l'ARIV (soutenue pour ce faire par un financement du FLU) et du CALL-PACT (mission de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale globale intégrant cette action spécifique – financement DDE, FLU, CG, CAF).

Monsieur Lemire, directeur du CALL-PACT de Saint-Etienne, nous a fait part des différents modes opératoires pouvant permettre d'appréhender la diversité de la demande sociale exprimée, dans le cadre des trajectoires de sédentarisation et d'insertion. A son sens, il s'agit d'articuler finement des approches complémentaires, en termes de modes d'occupation, de rapport d'altérité, mais également de démarche pédagogique envers les élus, puisque la mise en œuvre de projets adaptés, à la demande et aux contextes locaux, nécessite le plein accord des maires des communes.

Il apparaît également essentiel de définir les modalités de gestion d'un site, ainsi que d'anticiper les diverses problématiques, qu'elles soient sociales, économiques ou en lien avec les cycles générationnels et les évolutions qui leur sont liées.

Le CALL PACT 42 intervient aujourd'hui sur le champ du relogement de ménages en difficultés – et notamment des sédentaires – au travers d'opérations d'acquisition / amélioration, par le biais de la société anonyme d'union économique et sociale SODIHA. Des opérations ont notamment permis le relogement de familles à Böen, Bussière, Verrières-en-Forez, Dargoire et Montbrison. Ces réalisations de logements PLAI en diffus s'appuient sur un réseau de partenaires : Conseil Régional, Conseil Général, DDE, CAF, 1% Logement Loire, Fondation Abbé Pierre ...

Monsieur Lemire souhaiterait voir évoluer le choix de produit logement adapté, en proposant par exemple des micro-unités de quatre ou cinq logements pouvant accueillir des groupes familiaux désirant rester unis. Les modalités de financement, de réalisation, de gestion et d'accompagnement social restent à imaginer.

### **Projets et perspectives communales**

Les entretiens réalisés avec Madame Bouteille, adjointe aux affaires sociales de La Talaudière, Monsieur Faure, Maire de Saint-Cyprien et Monsieur Mezaber, chargé de mission au sein de la Direction Santé Publique de la ville de Saint-Etienne pour l'accueil des gens du voyage, nous ont permis d'appréhender concrètement diverses



## 2. État des lieux synthétique

Le détail des situations se retrouve au sein des comptes-rendus de visites de terrain et, pour celles qui ont fait l'objet d'une rencontre et d'un diagnostic, au sein des tableaux de synthèse, en fin de document.

### 2.1. Nombre de ménages repérés et rencontrés par rapport à leur localisation et leur statut d'occupation

#### 2.1.1. Forez

11 des 138 communes composant le territoire du Forez ont indiqué accueillir des gens du voyage sédentarisés, soit 52 ménages. Notre recensement a été complété par des signalements des services sociaux du Conseil Général et de la DDE, concernant 4 nouvelles communes pour 8 ménages supplémentaires.

Ce qui fait au total 60 ménages signalés.

Nous avons finalement visité 15 communes (pour 17 sites) et repéré environ 88 ménages sédentaires<sup>1</sup> (auxquels il faudrait ajouter les 9 signalés par la commune de Périgneux, mais que nous n'avons pas pu rencontrer malgré deux visites et les 8 ménages, dont au moins 7 propriétaires, sur Saint-Marcellin-en-Forez, que nous n'avons pu rencontrer, faute de temps).

Soit, selon leur statut d'occupation :

- 41 ménages sans droit ni titre (4 sites)
- 27 ménages propriétaires (7 sites)
- 9 ménages locataires d'une aire d'accueil (2 sites)
- 7 ménages bénéficiant d'une tolérance d'occupation (1 site)
- 4 ménages locataires (2 sites)

#### 2.1.2. Gier / Ondaine / Pilat

6 des 59 communes composant le territoire Gier / Ondaine / Pilat ont indiqué accueillir des gens du voyage sédentarisés, soit 39 ménages. Notre recensement a été complété par des signalements des services sociaux du Conseil Général, concernant 2 nouvelles communes pour 7 ménages supplémentaires.

Ce qui fait au total 46 ménages signalés.

Nous avons donc visité 8 communes (pour 10 sites) et repéré environ 43 ménages sédentaires. Plus deux ménages (signalés par les services sociaux) qui n'ont pu être rencontrés (sur Firminy et Lorette).

Soit, selon leur statut d'occupation :

- 17 ménages propriétaires (4 sites)
- 15 ménages locataires d'une aire d'accueil (2 sites)
- 9 ménages locataires d'une aire familiale (2 sites)
- 1 ménage hébergé
- 1 ménage locataire du parc privé

---

<sup>1</sup> Rappelons ici qu'il s'agit d'un ordre de grandeur, certains sites accueillant un nombre important de ménages dont la quantification s'est avérée difficile. Cela vaut également pour les trois autres territoires.









## 2.3.2. Les actions à mener, telles qu'elles résultent de l'expression des ménages : préconisations et exemples

### **Préalables**

- Création d'un Fond d'aide à l'auto-production, pour accompagner l'aménagement de l'existant, parfois très dégradé. Un mélange de subventions et de prêts permettrait d'améliorer sensiblement la situation, sur la plupart des sites identifiés, sans recourir à des financements publics lourds.
- Inscrire la production de solution d'habitat pour les gens du voyage comme objectif prioritaire dans les PDALPD et PLH.
- Lier le projet d'habitat avec le projet global d'insertion du ménage.
- Eviter la standardisation des projets.
- Prendre en compte le caractère évolutif des besoins des ménages et favoriser si besoin le maintien de l'habitat caravane.

### **Habitat adapté**

- **Types d'habitat** : pièce à vivre + sanitaire ou T2 à T5.
- **Nature de l'opération** : PLAI neuf ou rénovation (acquisition-amélioration).
- **Financement** : Etat, Ville, Conseil Général, Conseil Régional, CDC, Collecteur 1%, fonds propres opérateur.
- **Financements complémentaires** : CAF, CNAF, ANCSEC<sup>3</sup>, Fondation Abbé Pierre.
- **Contraintes urbanistiques** : Zone autorisant la construction et l'habitat caravane.
- **Maîtrise d'ouvrage** : Opérateur social (HLM, SODIHA, associations...).
- **Propriété** : Collectivité, EPC<sup>4</sup>, EPF<sup>5</sup>, Opérateur public ou associatif.
- **Gestion locative** : Bailleur social ou association d'insertion par le logement.
- **Financement gestion** : Gestion de proximité : type résidence sociale, Gestion locative sociale ou logement diffus Aide à la médiation locative.
- **Accompagnement social lié au logement** : Opérateur FSL.
- **Avantages occupants** : Statut locatif, loyer faible, droits au logement.
- **Enjeu local** : Logements comptabilisés comme logements sociaux SRU.
- **Contrainte** : Opérations faiblement solvabilisées compte tenu de la faible surface construite en rapport à la surface globale nécessaire.

### **Exemple de projet d'habitat adapté en acquisition-réhabilitation**

*Commune de Montmeyran, Drôme*

*Contact : Mme Thoumelin (CALD : 04 75 79 04 29)*

➤ **Descriptif** : Projet conçu pour 3 ménages sédentarisés sur le terrain de passage de la commune.

Acquisition auprès du Réseau ferré de France d'un bien immobilier permettant la réalisation de 3 logements (2 T4 de 97 m<sup>2</sup> et 83 m<sup>2</sup> (loyers 347 € et 316 €) et 1 T3 de

<sup>3</sup> Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances

<sup>4</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale

<sup>5</sup> Etablissement Public Foncier









